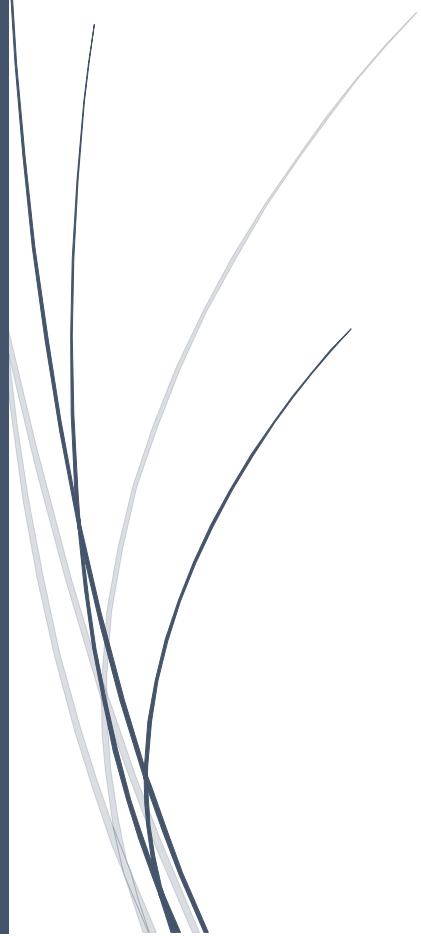


Guide du candidat TP'up



SOMMAIRE

A- Le dispositif TP'up	1
a- Les principes de l'aide.....	1
b- Les structures éligibles	2
c- Les entreprises inéligibles ou issues des secteurs exclus	2
d- Typologies de dépenses soutenues et taux de prise en charge	3
• <i>Stratégie et projet à forts impacts écologiques</i>	3
• <i>Projets situés en Zone de reconquête économique</i>	3
• <i>Autres projets</i>	4
B- Préparer le dépôt de votre candidature.....	5
a- Participer au webinaire	5
b- Comprendre le processus de candidature.....	5
C- Candidater au dispositif TP'up : le dépôt de candidature sur Mes démarches	6
a- Création d'un compte Mes démarches	6
• <i>Connexion via France Connect</i>	6
• <i>Connexion via la création d'un compte sur Mes démarches.....</i>	6
b- Le dépôt de votre candidature	8
• <i>Cadre d'éligibilité</i>	8
• <i>Zone de localisation du projet.....</i>	8
• <i>Répartition du capital social</i>	9
• <i>Effectifs.....</i>	9
• <i>Plan de financement</i>	10
• <i>Les engagements de l'entreprise</i>	10
D- Conclusion	11
Annexe 1 : Notice des dépenses éligibles	12
Annexe 2 : Liste des 408 communes ZRE	28

Parcours simplifié d'une demande d'aide TP'up

Avril 2024



Candidature

Dépôt d'une fiche d'intention sur le portail régional Mesdemarches+ 2 pièces obligatoires*

Préqualification de la demande

Examen de l'éligibilité du dossier

Comité de Pré-sélection

Présentation du projet porté par l'entreprise en Comité de Pré-sélection composé des agents de la Région

Analyse approfondie

Visite en entreprise - Diagnostic approfondi – Demande de pièces complémentaires au fil de l'instruction

Comité de Sélection

Présentation du projet analysé en comité de sélection composé des agents de la Région

Adoption de la subvention

Adoption de la subvention en Commission Permanente par les élus de la Région Ile-de-France

Conventionnement

Notification - Signature de la convention - Atelier procédure appel de fonds

Réseau Ile-de-France Entreprises

Intégration de l'entreprise en tant que membre Participation à des événements dédiés aux entreprises

Versement et Suivi

Appel de fonds – Traitement - Versement
Suivi de projet – Bilan intermédiaire
Versement solde - Bilan de fin de parcours

A- Le dispositif TP'up

a- Les principes de l'aide

Le dispositif TP'up, est un dispositif à destination **des entreprises ayant au moins un salarié en phase de développement.**

TP'up est destiné aux TPE portant un projet de :

- Transformation écologique (décarbonation, circularité des moyens de production)
- Production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques
- Sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés
- Défense de la souveraineté du territoire
- Croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects

Plus particulièrement les projets soutenus visent à :

- Diversifier l'activité et/ou réorienter le modèle économique de l'entreprise vers plus de circularité (éco-conception, remanufacturing, mobilité douce...)
- Relocaliser et/ou implanter une activité en Île-de-France
- S'internationaliser
- Accroître et/ou moderniser l'outil de production
- Améliorer la performance sociale

La subvention repose sur le financement d'un plan stratégique sur 12 à 18 mois dédié à la transformation écologique et énergétique et aux projets de croissance créateurs d'emplois.

C'est une aide maximale de **55k€**, visant à financer, de l'investissement matériel et immatériel, des prestations de conseil, et le développement à l'international d'une entreprise (prestations de conseil, salons, VIE).

Pouvant être **bonifiée à hauteur de 82,5 k€** pour :

- les entreprises dont les projets sont situés en zone de reconquête économique¹;
- les entreprises dont les projets à fort impact lié à la transition écologique.

Une aide débloquée au moment de la mise en œuvre du parcours à réception des factures par l'administration régionale.

Point d'attention :

- Toutes les entreprises doivent présenter systématiquement des actions dédiées à la transition écologique et énergétique en lien avec leur stratégie de croissance ;
- Le projet ne doit pas avoir commencé au moment du dépôt de la candidature. C'est-à-dire que les devis ne doivent pas avoir été signés, les commandes pas passées avant le dépôt de la candidature (ex. devis signé, acompte sur commande, réservation de salon,...)

¹ Merci de vous référer à : L'Annexe 2 : Liste des 408 communes en ZRE

b- Les structures éligibles

Les entreprises qui peuvent bénéficier de la subvention de TP'up sont :

- Les entreprises employeuses de 1 à moins de 10 salariés (les entreprises artisanales n'ayant pas de salarié mais présentant un projet porteur d'une création d'emploi sont éligibles au dispositif),
- Quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique,
- Dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 M€ ou dont le bilan total n'excède pas 2 M€,
- Ayant au moins 1 an et un exercice comptable clôturé,
- Ayant au moins 1 établissement en Île-de-France,
- N'appartenant pas à un groupe qui dépasse ces seuils.

Point d'attention :

Au moment du dépôt de votre candidature vous devez avoir la capacité de joindre liasses fiscales, compte, bilans comptables ou comptes associatifs clôturés :

- du dernier exercice clôturé pour les entreprises créées en 2023 ou créées en 2022 mais dont le premier exercice est supérieur à 12 mois ;
- des 2 derniers exercices clôturés pour les entreprises créées avant 2023.

c- Les entreprises inéligibles ou issues des secteurs exclus

Les entreprises qui **ne peuvent pas bénéficier** de la subvention de TP'up sont :

- Les entreprises répondant pas à la notion « entreprise en difficulté » au sens communautaire (fonds propres négatifs ou inférieurs à la moitié du capital social) ;
- Les entreprises de services financiers, immobiliers et d'assurances (ex : services de conseil financiers, courtage en assurance, services bancaires, agence immobiliers, SCI, etc) ;
- Les entreprises agricoles ou révélant de la transformation primaire ;
- Les entreprises relevant des professions libérales et/ ou réglementées.

Par ailleurs, toutes les entreprises évoluant dans les secteurs d'activités suivants **sont exclues** du dispositif TP'up :

- Activités de négoce,
- Activités de conseil aux entreprises et aux particuliers,
- Professions réglementées ou assimilées (professions libérales, professions organisées en ordre...),
- Activités de café, hôtel et restaurant,
- Organismes et établissements de formation,
- Transport routier de marchandises,
- Activités de logistiques,
- Entreprises de conseil, maintenance et formation dans les services du numérique,
- Services à la personne,
- Secteur de la communication et du multimédia (agences/plateformes de webmarketing, de relation client, publicité, presse, télévision, radio, réseaux sociaux et influenceurs...).

d- Typologies de dépenses soutenues et taux de prise en charge

La subvention est calculée sur la base d'une assiette subventionnable constituée des actions éligibles présentées dans le cadre de votre stratégie de développement.

- Stratégie et projet à forts impacts écologiques

Types de dépenses	Taux de prise en charge	
Investissements		
Investissements matériels ou immatériels dédiés à la circularité ou à la décarbonation de l'entreprise (figurant à l'actif immobilisé du bilan)	Jusqu'à 50 %	
Autres types d'investissements immatériels (figurant à l'actif immobilisé du bilan)	30%	
Conseils et salons		Dans la limite de 25 000€ d'aides cumulées sur toutes les dépenses de cette section
Prestations de conseil externe stratégique (hors dépenses de fonctionnement courant)	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Etude environnementale/Bilan carbone/Eco conception...	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Développement international (Conseil, VIE)	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Salon	50%	Dans la limite de 5000€
Recrutement		
1 recrutement sur une fonction Transition écologique et énergétique	Jusqu'à 25 000€	Création d'un poste en CDI sur une fonction dédiée à la mise en œuvre de la stratégie de décarbonation ou de circularité au sein de l'entreprise

- Projets situés en Zone de reconquête économique

Types de dépenses	Taux de prise en charge	
Investissements		
Investissements matériels ou immatériels dédiés à la circularité ou à la décarbonation de l'entreprise. (figurant à l'actif immobilisé du bilan)	Jusqu'à 50 %	
Autres types d'investissements immatériels	Jusqu'à 50%	
Conseils et salons		Dans la limite de 25 000€ d'aides cumulées sur toutes les dépenses de cette section
Prestations de conseil externe stratégique (hors dépenses de fonctionnement courant)	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Etude environnementale/Bilan carbone/Eco conception...	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Développement international (Conseil VIE)	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Salon	50%	Dans la limite de 5000€ / salon

- Autres projets

Types de dépenses	Taux de prise en charge	
Investissements		
Investissements matériels ou immatériels dédiés à la circularité ou à la décarbonation de l'entreprise. (figurant à l'actif immobilisé du bilan)	Jusqu'à 50 %	
Autres types d'investissements (figurant à l'actif immobilisé du bilan)	30%	
Conseils et salons		
Prestations de conseil externe stratégique (hors dépenses de fonctionnement courant)	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Etude environnementale/Bilan carbone/Eco conception...	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Développement international (Conseil VIE)	50%	Dans la limite de 500€ / jour
Salons	50%	Dans la limite de 5000€ / salon

Point d'attention :

Pour avoir une visibilité précise sur les dépenses éligibles pouvant être potentiellement financées dans le cadre du dispositif TP'up, merci de vous référer à **l'Annexe 1 : Notice de dépenses éligibles**.

B- Préparer le dépôt de votre candidature

a- Participer au webinaire

Les équipes d'instruction organisent **régulièrement un webinaire d'information** concernant le dispositif TP'up.

Les webinaires ont pour objectifs de :

- Présenter le dispositif : objectifs, éligibilité, exclusions sectorielles, cibles prioritaires ;
- Rappeler les processus d'instruction régionaux ;
- Echanger et répondre à vos questions.

Les dates des Webinaires sont précisées sur la page Web du dispositif : <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/tpup-souverainete-transition-ecologique-et-energetique>

b- Comprendre le processus de candidature

Etape 1 : Préqualification des dossiers : Une fiche d'intention présentant de façon synthétique l'activité, les chiffres clés et le projet de l'entreprise sera demandé. La fiche est à déposer au travers de la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr

Cette phase de préqualification dure 20 jours au maximum entre la date de transmission de la fiche au service et une prise de contact avec un instructeur régional.

Etape 2 : Instruction approfondie : Si le dossier est retenu par le comité de pré-sélection, l'entreprise sera contactée par un chargé de mission, des pièces complémentaires (notamment le plan de développement détaillé et le document des données financières) seront alors demandées pour poursuivre l'instruction **pour procéder** au diagnostic avec le dirigeant.

Le dirigeant doit retourner sous 4 semaines les documents complémentaires. Aucun rendez-vous ne sera fixé sans ces documents.

Etape 3 : Le comité de sélection : A l'issue du diagnostic approfondi, le dossier est présenté par l'instructeur en comité de sélection. Le comité de sélection, composé par les agents de la Direction des Aides économiques.

Le comité sélectionne les projets présentés sur la base des critères suivants :

- la viabilité de l'entreprise ;
- la pertinence de la stratégie ;
- le potentiel de création d'emploi ;
- le potentiel de développement international et/ou la contribution du projet au développement de l'Île-de-France.

Les projets ayant reçu un avis favorable à l'issue du Comité de sélection, seront présentés en Commission Permanente qui fixera le montant de la subvention. A l'issue du vote, la convention sera transmise à l'entreprise.

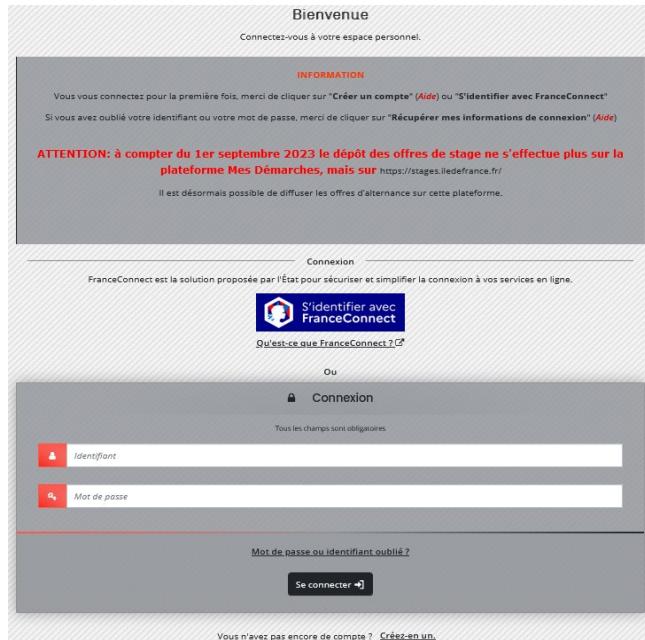
L'entreprise demandera le versement de sa subvention dans le cadre du déploiement de son projet. Elle adressera à l'administration régionale tous les justificatifs nécessaires au déblocage de l'aide (factures, contrats, ...).

C- Candidater au dispositif TP'up : le dépôt de candidature sur Mes démarches

a- Création d'un compte Mes démarches

Le dépôt de votre candidature (fiche d'intention) au dispositif TP'up se fait via la plateforme de dépôt unique Mes démarches Ile de France : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

- Connexion via France Connect



Dans le cadre de la création d'un dossier de candidature via la connexion France Connect, il vous sera proposé de choisir un compte dans une liste constituée de plusieurs fournisseurs d'identité : les Impôts, Ameli, La Poste, etc.



Après connexion via un des comptes, vous vous verrez automatiquement reconnu par le service en ligne et pourrez accéder aux différentes fonctionnalités de l'espace Usagers, comme si vous aviez créé un compte dans cet espace.

Point d'attention :

Afin de pourvoir consulter votre espace entreprise dans le temps, connectez-vous via un espace **France Connect** qui restera accessible pendant toute la durée de vie de votre dossier (potentiellement 5 ans).

- Connexion via la création d'un compte sur Mes démarches

The image shows a two-step process on the 'Mes Démarches' platform. The first step is a 'Connexion' (Connection) screen, which includes a 'FranceConnect' option and a 'Créer un compte' (Create account) link highlighted with a red box. The second step is a 'Créer votre compte' (Create your account) form. This form requires an 'Identifiant' (Identifier) and a 'Mot de passe' (Password). It also includes fields for 'Confirmation du mot de passe' (Password confirmation), 'Prénom' (First name), 'Nom' (Last name), and 'Adresse électronique' (Email address), which is also highlighted with a red box. A 'Créer mon compte' (Create my account) button is at the bottom.

- L'identifiant doit être composé de 6 à 32 caractères (lettres, chiffres, points, tiret haut ou bas) ;
- Le mot de passe doit contenir au moins 10 caractères et respecter au moins 3 des 4 règles suivantes : majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux ;
- L'adresse électronique est unique. Il ne peut pas y avoir plusieurs comptes avec le même mail.

Astuce :

Utiliser une adresse mail générique utilisée au sein de votre entreprise, qui vous permettra d'avoir accès à l'espace de l'entreprise quelle que soit l'étape de candidature et l'aide sollicitée.

Par ailleurs, conserver l'identifiant et le mot de passe pour permettre une continuité d'accès sans pâtir des mouvements éventuels de vos équipes.

b- Le dépôt de votre candidature

Après la création de votre espace personnel vous pourrez créer une demande sur le téléservice : TP'up/ PM'up .

- Cadre d'éligibilité

 Conditions à remplir

[Précédent](#) [Suivant](#)

Vérifiez les conditions à remplir pour le dispositif en renseignant les critères ci-après.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

1. Votre société ou votre groupe compte-t-il moins de 250 salariés ? * Oui Non

2. Le chiffres d'affaires de votre société ou de votre groupe est-il inférieur à 50 millions d'euros et/ou son total bilan inférieur à 43 millions d'euros ? * Oui Non

3. Votre société/votre groupe n'avait pas des fonds propres négatifs ou n'était pas "entreprise en difficulté" au sens de la Commission européenne au dernier exercice clôturé ? * Oui Non

4. Vous avez au moins un salarié (hors dirigeants mandataires et assimilés salariés, stagiaires et apprentis) et/ou vous êtes inscrit au répertoire des métiers ? * Oui Non

Le cadre de l'éligibilité doit être rempli de manière sincère. Il permet de vous éviter de déposer un dossier si vous n'êtes pas éligible au dispositif.

- Zone de localisation du projet

 Informations générales

[Précédent](#) [Suivant](#)

Veuillez compléter les informations ci-dessous. Les champs marqués d'un * sont obligatoires pour le dépôt de votre demande.

Attention : déconnexion automatique en cas de non utilisation de plus de 30 minutes. Pensez à enregistrer vos modifications.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

• Localisation(s) du projet

Zone géographique * 

Cette information est obligatoire

Localisations * 

Cette information est obligatoire

Dans cette partie, il est important de spécifier le lieu du déploiement du projet. Il peut être différent du lieu d'implantation du siège social de l'entreprise.

- Répartition du capital social

• Informations sur l'entreprise

Quelle est la date de création de l'entreprise ? *

Veuillez sélectionner une date

Indiquez les actionnaires et la répartition du capital social : *

Veuillez saisir une valeur

Décrivez la répartition du capital de manière détaillée. Mettre en exergue la détention potentielle d'une entreprise.

Si votre structure est détenue par une autre entreprise / association, merci de joindre les comptes de la structure détentrice (appartenance groupe ou détention par une holding financière) dans la partie « Autres documents utiles à la compréhension de votre entreprise et projet ».

- Effectifs

• Effectif de l'entreprise

Effectif à date de candidature de l'entreprise : *

Veuillez saisir une valeur

Effectif à date de candidature de l'entreprise en IDF : *

Veuillez saisir une valeur

Comment est-il composé ?

Nombre de mandataire social et/ou assimilé salarié (en ETP) : *

Veuillez saisir une valeur

Nombre de CDI ou CDD > 6 mois (en ETP) : *

Veuillez saisir une valeur

Nombre d'alternant (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) (en ETP) * :

Veuillez saisir une valeur

Nombre Autre : consultant externe, stagiaire, interim... (en ETP) : *

Veuillez saisir une valeur

Dans la partie Effectif de l'entreprise merci de préciser le **nombre de salariés en Equivalent Temps Plein**.

Pour une bonne compréhension de votre entreprise et de l'impact de votre projet n'hésitez à joindre votre organigramme à N et N+3 dans la partie « Autres documents utiles à la compréhension de votre entreprise et projet ».

- Plan de financement

Coût prévu	Financement prévu
DÉPENSES 0,00 € HT	RECETTES 0,00 €
Investissements matériels	Subvention de la Région (sollicitée) *
Investissements immatériels (figurant à l'actif immobilisé du bilan)	Dettes
Prestations de conseil externe stratégique (hors dépenses de fonctionnement courant)	Autofinancement
Etude environnementale/Bilan carbone/Eco conception...	Autres aides publiques (Région/Etat/BPI)
Dépenses internationales	Levée de fonds
Recrutement(s) structurant(s) de cadre supérieur/dirigeant (3 max sur PM'up et à 1 sur TP'up)	
Dépôt et extension de brevet	
TOTAL DÉPENSES 0,00 € HT	
Complément précision dépenses	Complément précision recettes
TOTAL RECETTES 0,00 €	

Les dépenses présentées dans le plan de financement ne doivent faire état que de dépenses éligibles au regard de la notice des dépenses éligibles.

Pour exemple :

- Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont éligibles que s'ils sont amortis à l'actif de l'entreprise, ainsi les logiciels en formule « SaaS », dont les loyers sont comptabilisés en charges sont inéligibles. Ils ne doivent pas apparaître dans le plan de financement.
- Les coûts de recrutements liés au projet sont inéligibles dans le cadre du dispositif TP'up, ils ne doivent pas apparaître au plan de financement. Seule exception le recrutement d'un salarié en CDI occupant un poste dédié à la mise en œuvre de la stratégie de transition de l'entreprise.
- Les coûts de dépôt de brevets sont inéligibles sur TP'up.

- Les engagements de l'entreprise

• Engagements de l'entreprise

Je m'engage à respecter les valeurs de la République et de la laïcité conformément à l'esprit de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité *

Oui Non

[Télécharger la charte](#)

J'atteste avoir pris connaissance de la Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises et je m'engage à progresser sur au moins un des axes identifiés dans la Charte. *

Oui Non

[Consulter la charte](#)

Je m'engage à publier une/des offres de stage d'une durée minimale de 2 mois, en cas d'attribution d'une aide, conformément à la délibération N° CR 08-16 du 18 février 2016. Le nombre d'offres de stage à publier varie selon le montant de l'aide accordée. *

Oui Non

[Consulter la notice](#)

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées, et être à jour de mes obligations sociales et fiscales. *

Oui Non

[Précédent](#) [Enregistrer](#) [Suivant](#)

Dans le cadre de votre candidature au dispositif TP'up, **vous devez vous engager au respect des engagements spécifiques de l'entreprise** dans le cadre de l'attribution potentielle d'une aide régionale :

- le respect des valeurs de la République et de la laïcité conformément à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;
- les engagements de progrès tels que décrits dans la Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises ;
- les engagements liés à la publication d'une/d'offre(s) de stage.

D- Conclusion

S'informer :

- Consulter les documents, règlement d'intervention, notice de dépenses éligibles ;
- Participer au webinaire TP'up.

Simplifier :

- Un processus de dépôt qui vous permet de déposer une candidature en toute autonomie reposant sur une explication synthétique du projet et deux documents obligatoires.

S'impliquer :

- Prendre le temps d'expliquer son activité et son projet ;
- Se rendre disponible dans les échanges avec les équipes d'instruction.

En cas de questions : aides.economiques@iledefrance.fr

Annexe 1 : Notice des dépenses éligibles



Notice TP'up

Quelles actions intégrer dans son plan TP'up ?

La présente notice se rattache au règlement d'attribution TP'up voté par la délibération CR 2017-101 du 18 mai 2017 modifié par la délibération CP 2023-340 du 21 septembre 2023.

Elle s'appuie sur le régime cadre de minimis qui précise les conditions spécifiques de prise en charge des dépenses (catégorie, assiette, taux d'intensité).

Elle a pour objectif d'aider les entreprises à construire leur plan de développement avec des exemples de dépenses éligibles et inéligibles (liste non exhaustive).

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ D'EN PRENDRE CONNAISSANCE LORS DU DÉPÔT DE VOTRE CANDIDATURE.

Toute dépense doit remplir les critères d'éligibilité pour être subventionnée. Ces critères d'éligibilité sont propres à chaque catégorie de dépenses.

Sommaire

1. Les principes d'éligibilité communs aux dépenses TP'up.....	1
2. Les catégories de dépenses.....	2
A. INVESTISSEMENTS	2
□ INVESTISSEMENTS MATERIELS.....	2
□ INVESTISSEMENTS IMMATERIELS.....	4
B. CONSEIL	5
C. DEPENSES SPECIFIQUES TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.....	7
□ ECONOMIE CIRCULAIRE	7
□ EFFICACITE ENERGETIQUE.....	8
□ MOBILITE	9
□ RECRUTEMENT.....	10
D. INTERNATIONAL.....	10
□ SALONS INTERNATIONAUX	10
□ VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE).....	11
□ CONSEIL A L'INTERNATIONAL.....	11
E. AUTRES DEPENSES	12
□ TRANSFORMATION NUMERIQUE – CYBERSECURITE	12
□ QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	13

1. Les principes d'éligibilité communs aux dépenses TP'up

Principes généraux d'éligibilité	Description	Exemples d'actions inéligibles
Incitativité des actions présentées (temporalité et engagement de la dépense)	<ul style="list-style-type: none"> La demande d'aide doit être préalable à l'engagement de la dépense La date de prise en compte des dépenses éligibles est la date du dépôt de la candidature 	<ul style="list-style-type: none"> Signature d'un contrat de prestation, d'un contrat de travail, d'un bon de commande ou de réservation avant la date de dépôt de la candidature
Exclusion des actions de gestion courante qui ont un caractère habituel pour le fonctionnement de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses qui relèvent du fonctionnement courant de l'entreprise ne sont pas recevables 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une plaquette de communication, frais de création et de graphisme Avoir recourt à un comptable Pour clôturer l'exercice Achat de fournitures et consommables de faible valeur
Interdiction de cumul d'aides publiques sur une même ligne de dépense	<ul style="list-style-type: none"> Le cumul de subventions publiques, au-delà de 50% Exclusion du double financement régional (agriculture, culture, environnement, formation ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Participation à un salon bénéficiant d'un ticket modérateur (participation financière de Bpifrance, Business France, Etat, Mairie de Paris...)
Exclusion des dépenses R&D	<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses qui relèvent du développement technologique des produits et services ne sont pas recevables² 	<ul style="list-style-type: none"> Externalisation du développement d'un logiciel commercialisé par l'entreprise Conseil R&D pour un prototype, une nouvelle ligne de produit ou de service
Absence de lien d'intérêt entre l'entreprise et le prestataire	<ul style="list-style-type: none"> Les dépenses doivent être effectuées auprès d'un tiers aux conditions du marché, sans que l'acquéreur soit en position d'exercer un contrôle sur le vendeur, et vice versa 	<ul style="list-style-type: none"> Prestations intra-groupe Recours à un consultant par ailleurs salarié ou actionnaire de l'entreprise Recrutement d'un dirigeant actionnaire de l'entreprise

² D'autres financements régionaux peuvent être mobilisés pour ces actions (Innov'up : <https://www.iledefrance.fr/innovup>).

2. Les catégories de dépenses

A. INVESTISSEMENTS

• INVESTISSEMENTS MATERIELS

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p>L'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne relève pas du fonctionnement courant de l'entreprise • est un élément d'actif amortissable sur la période du parcours • est exploité sur le territoire francilien • permet : <ul style="list-style-type: none"> - un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise, ou - un changement fondamental de l'ensemble du processus de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel, machine, équipement de laboratoire, moule, gros outillage et équipement de chantier, engin de manutention, convoyeur • Travaux directement liés à l'installation d'une nouvelle machine (dalle, ventilation, électricité,...) et nécessaire à son fonctionnement • Equipement informatique lié à l'outil productif • Dépenses d'étude et de conseil liées à l'investissement (rédaction du cahier des charges) • Frais d'installation et de paramétrage • Modernisation d'un équipement pour en accroître les performances (revamping) • Aménagement d'un véhicule utilitaire pour les besoins de l'activité (agencement et équipement de véhicule atelier) • Dépenses de crédit-bail (somme des loyers sur la période du projet avec un maximum de 18 mois) 	<ul style="list-style-type: none"> • Location • Matériel mis en location • Matériel bureautique (PC, smart phone, tablette...) • Véhicule de transport • Démonstrateur /show room • Investissement de remplacement • Investissement de mise aux normes • Frais de formation • Coûts de maintenance • Frais de transport • Remise en état de fonctionnement • Acquisition de locaux et travaux • Biens consommables (matières 1ères, stocks, fournitures) • Petit outillage/petit équipement d'une valeur inférieur à 500 € • Rachat de fonds de commerce, acquisition d'entreprise ou de parts d'entreprise

FAQ :

Je souhaite acheter des moules qui seront utilisés par un sous-traitant situé en Ile-de-France

- Cette dépense peut être éligible car cet investissement matériel permet un accroissement de la production, est exploité dans un établissement francilien et est amorti sur au moins 3 ans. En revanche, la dépense est inéligible si le sous-traitant n'est pas situé en Ile-de-France.

J'envisage d'installer une mezzanine pour intégrer une nouvelle ligne de production

- ⇒ Cette dépense peut être éligible car elle est destinée à augmenter les capacités de production.

J'ai besoin d'équiper mon entrepôt de stockage de racks et rayonnages

- ⇒ Cette dépense peut être éligible car elle permet de modifier ma chaîne logistique.

J'ai l'intention d'acquérir une machine d'occasion

- ⇒ Cette dépense peut être soutenue dès lors qu'elle correspond aux investissements éligibles. Toutefois une vigilance particulière sera apportée aux conditions de garantie et d'acquisition.

J'ai besoin d'installer un nouvel équipement sur ma ligne de production pour me conformer à la nouvelle réglementation

- ⇒ Cette dépense est inéligible car il s'agit d'une adaptation liée à une modification réglementaire.

J'envisage d'acquérir des équipements qui seront mises en location chez mes clients. J'ai besoin de faire des modifications importantes sur le parc de matériel/équipement mis en location chez mes clients

- ⇒ Ces dépenses sont inéligibles car les matériels/les équipements seront loués

Les serveurs (baies de stockage de données informatisées) que j'envisage d'acquérir seront localisés chez un data center/hébergeur hors Ile-de-France

- ⇒ Cette dépense est inéligible car l'hébergeur n'est pas situé en Ile-de-France.

J'ai prévu de développer une application pour donner accès à mes services/produits sur les appareils mobiles (smart phone, tablette...)

- ⇒ Cette dépense peut être éligible si elle intègre un module de vente en ligne, de réservation, de simulation et si elle est gratuite.

- INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p>L'investissement immatériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne relève pas du fonctionnement courant de l'entreprise • est un élément d'actif amortissable sur au moins trois ans • est exploité exclusivement au sein de l'établissement bénéficiaire • permet : <ul style="list-style-type: none"> - un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise, ou - un changement fondamental de l'ensemble du processus de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement par un prestataire d'un ERP pour la gestion de la production, la gestion des ressources humaines... • Développement par un prestataire d'un logiciel de gestion de la relation client (CRM) • Licence de logiciel spécialisé • Dépenses d'étude et de conseil liées à l'investissement (exemple : rédaction du cahier des charges) • Frais d'installation et de paramétrage • Frais de migration • Site internet 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du temps homme pour développement en interne d'un logiciel • Licences de logiciels bureautiques (traitement de texte, système d'exploitation, ...) • Licence d'un logiciel non immobilisé (SaaS) • Actualisation/mise à jour de logiciel • Frais de formation liés à l'investissement immatériel • Frais de maintenance • Frais de transport • Rachat de fonds de commerce, acquisition d'entreprise ou de parts d'entreprise

FAQ :

Je souhaite acquérir un logiciel par abonnement mensuel (SaaS)

⇒ Cette prestation est inéligible car un abonnement à un logiciel n'est pas un élément d'actif amortissable.

J'ai prévu de moderniser mon site internet et d'y ajouter de nouvelles fonctionnalités

⇒ Cette dépense est éligible si elle est un élément d'actif amortissable.

Dans l'optique d'une acquisition de logiciel, je fais appel à une ESN qui va m'aider à définir mon besoin (définition du cahier des charges, des spécifications fonctionnelles...)

⇒ Cette dépense, ainsi que l'acquisition du logiciel concerné, sont éligibles.

J'envisage de faire un appel à un data center pour stocker mes données informatisées qui me propose un contrat de service et location

⇒ Cette dépense est inéligible car la location relève du fonctionnement courant de l'entreprise.

B. CONSEIL

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p>La prestation de conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est réalisée par un prestataire extérieur • est sans rapport avec les dépenses de fonctionnement courant • ne relève pas du développement technologique des produits ou services • donne lieu à la remise d'un rapport de restitution • ne fait pas l'objet d'une rémunération variable <p>L'aide aux prestations de conseil est plafonnée à 500€/jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en stratégie marketing et commerciale • Conseil financier (levée de fonds, audit financier, ...) • Conseil à l'élaboration du plan d'affaires • Etudes de marché • Conseil en organisation interne, industrielle, supply chain ... • Conseil qualité : audit, mise en place d'un système de management de la qualité, préparation à une certification • Conseil en recherche de partenaires (sourcing fournisseurs, distributeurs...) • Conseil croissance externe (recherche de cibles, audit-due diligence...) • Conseil et études de cybersécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de relation-presse • Publicité (achat d'espaces, mots clés, référencement) • Edition de supports de communication • Prestations de création graphique de packaging, de vidéo • Référencement internet • Prestations de chasseurs de tête • Formation, coaching • Externalisation du suivi comptable, de la gestion des ressources humaines, du développement produit... • Recours à un agent commercial • Formalités juridiques, statuts, PV d'AG, ... • Recherche de financement publics ou d'accompagnement aux marchés publics

FAQ :**Je vais faire appel à un consultant qui va m'accompagner dans l'élaboration et la mise en place de ma stratégie commerciale pendant 1 an**

- ⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle s'apparente à une direction opérationnelle externalisée. Toutefois, la mission de définition de la stratégie commerciale peut être éligible sur présentation d'un rapport de fin de mission.

J'envisage de recourir à une ESN pour une mission d'assistance technique pour mon SI

- ⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle concerne le fonctionnement courant de l'entreprise.

Je fais appel à une agence de communication dans le cadre de la gestion de mes réseaux sociaux

- ⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle concerne le fonctionnement courant de l'entreprise. Toutefois, la phase correspondant à la définition de la stratégie de communication peut être éligible.

Je m'engage dans une démarche de certification ISO 9001

- ⇒ Les prestations du cabinet qui m'aide à préparer cette certification (audit, recommandation) sont prises en compte. En revanche, le coût de certification n'est pas assimilé à du conseil et n'est donc pas éligible.

Je fais appel à une expertise scientifique pour valider ou améliorer mes produits ou services

- ⇒ La prestation est inéligible car elle relève du développement produit.

J'envisage de confier la levée de fonds à un cabinet d'avocats

- ⇒ Les prestations d'audit (due diligence) sont éligibles. Toutefois, les formalités juridiques, financières et comptables qui ont un caractère réglementaire ne sont pas éligibles.

Je souhaite souscrire à un abonnement qui donne un accès à un catalogue d'études en ligne .

- ⇒ Cette dépense est inéligible car il ne s'agit pas d'une mission de conseil spécifique et personnalisée pour l'entreprise.

Je fais appel à un actionnaire de l'entreprise pour réaliser une mission de conseil

- ⇒ La prestation est inéligible car il existe un lien d'intérêt avec le prestataire.

Bonne pratique

Pour que la dépense soit éligible, la prestation de conseil donne lieu à un rapport de fin de mission (livrable)

Conformément aux normes des métiers du conseil, le rapport de fin de mission est présenté avec :

- Le titre de la mission,
- Le nom du consultant qui a réalisé la mission,
- Sa date de réalisation,
- Le nom de l'entreprise pour laquelle la prestation de conseil a été réalisée.

Il est vivement conseillé de fournir un devis de la prestation envisagée avec son dossier de candidature pour évaluer de son éligibilité.

C. DEPENSES SPECIFIQUES TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

• ECONOMIE CIRCULAIRE

Les dépenses soutenues via TP'up encouragent les TPE à prendre en compte les différents piliers de l'économie circulaire et à engager un processus de transformation global à travers :

- L'approvisionnement durable de l'entreprise (maîtrise des approvisionnements pour une meilleure résilience économique ; politique d'achat responsables via une sélection de fournisseurs sur des critères environnementaux et sociaux...) ;
- L'éco-conception de produit ou de service pour diminuer son impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie (conception, production, transport, distribution, utilisation et fin de vie) ; dont l'incorporation d'une politique de RRR (Réemploi, réparation, réutilisation) dans l'entièreté du processus de production ;
- Une gestion des déchets maîtrisée (recyclage, surcyclage).

Type de dépense	Exemples d'actions éligibles
Investissements matériels et/ou immatériels	<ul style="list-style-type: none"> • Logiciels de suivi pouvant faciliter les politiques d'achat responsable et la maîtrise des approvisionnements de l'entreprise (Reporting et suivi) ; • Logiciels de design permettant l'écoconception du produit ou service de l'entreprise, ainsi que des procédés globaux ; • Investissements améliorant la circularité de la chaîne de valeur de l'entreprise : processus de production, de fabrication, de logistique, de distribution (exemple : réincorporation de matières premières secondaires) et la relocalisation de son approvisionnement en proximité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Machine et procédés nécessaires à la réutilisation ou au recyclage de déchets ou de matières issus du processus de production, ◦ Investissements dans une technologie pour la production d'un produit ou service numérique nécessaires à la circularisation de la chaîne de valeur ; ◦ Les dépenses d'études et de conseils liés à la mise en place de ces investissements seront éligibles, ◦ Aménagements liés à ces nouveaux investissements • Investissements pour la collecte et la traçabilité de produits ou matériaux utilisés par l'entreprise afin d'en minimiser le volume <ul style="list-style-type: none"> ◦ Capteurs pour le suivi et la collecte des produits ou matériaux, • Investissement permettant le réemploi, la réparation et la réutilisation ainsi que la réduction des contenants et emballages à usages uniques : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Flotte de contenants réutilisables, machine de lavage de contenants réutilisables, ...) ◦ Les dépenses d'études et de conseils liés à la mise en place de ces investissements, ◦ Aménagements liés à ces nouveaux investissements ; • Broyeur de déchets, presse à balles, compacteur... visant une meilleure efficacité de la gestion des déchets de l'entreprise ; • Cuves pour la récupération des eaux pour la réincorporation dans un processus de production ;

Conseil L'aide aux prestations de conseil est plafonnée à 500€/jour.	<ul style="list-style-type: none"> Conseil et investissement pour la mise en place d'une démarche de recyclage Analyse du cycle de vie produit Conseil pour la mise en place d'une démarche d'écoconception, de réemploi Conseil en achat responsable et en diagnostic d'approvisionnements des matières premières et fournisseurs ; Analyse des flux de l'entreprise (eau, énergie, matière) ; Conseil en changement/évolution des pratiques et des procédés de production ; Autre conseil pour labellisation ou certification ; <p>NB : Les dépenses de conseil déjà subventionnées ne pourront pas faire l'objet d'un soutien régional (exemple : Diagnostics Décarbon'aktion et Ecoconception opérés par la BPI et subventionnés à 50% par l'ADEME).</p>
---	--

FAQ :

J'ai prévu un atelier de sensibilisation et de formation pour mes équipes

⇒ Cette dépense **est inéligible** au financement TP'up.

• EFFICACITE ENERGETIQUE

Les dépenses soutenues via TP'up encouragent les TPE à engager des processus de décarbonation de la production et une meilleure efficacité énergétique des activités globales de l'entreprise dans le cadre de la compétitivité des entreprises franciliennes.

Type de dépense	Exemples d'actions éligibles
Investissements matériels et/ou immatériels	<ul style="list-style-type: none"> Production de chaleur et de froid si liée à l'outil productif du plan de développement de l'entreprise¹: <ul style="list-style-type: none"> Pompe à chaleur, Chaudière biomasse, Géocooling, Raccordement à un réseau de chaleur si option existante. <p>Ces investissements devront faire l'objet d'une étude préalable à l'investissement.</p>
Conseil L'aide aux prestations de conseil est plafonnée à 500€/jour.	<ul style="list-style-type: none"> Conseil en système de management de l'énergie (Norme ISO 50001) pour maîtriser les coûts énergétiques de l'entreprise et permettre la diminution des factures énergétiques et donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; Conseil pour la mise en place d'un système de management environnemental (ISO 14001) ; Etude bilan carbone <p>NB : Les dépenses de conseil déjà subventionnées ne pourront pas faire l'objet d'un soutien régional (exemple : Diagnostics Décarbon'aktion et Ecoconception opérés par la BPI et subventionnés à 50% par l'ADEME).</p>

FAQ :

Puis-je financer des investissements d'optimisation énergétique des bâtiments ou des véhicules.

⇒ Les dépenses liées au bâti sont inéligibles via TP'up. Seules les dépenses liées à l'outil productif peuvent être éligibles. Toutefois, d'autres aides régionales sont mobilisables :

⇒ Dépenses de transition écologique et énergétique des bâtiments :

<https://www.iledefrance.fr/production-de-chaleur-renouvelable-et-reseaux>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>

⇒ Dépenses d'énergie renouvelable et électrique :

<https://www.iledefrance.fr/developpement-des-energies-renouvelables-electriques>

Les nouvelles machines que je vais acheter sont moins énergivores. Puis-je bénéficier d'une bonification ?

⇒ **Non**, par les évolutions du marché, les machines deviennent de moins en moins énergivores et ne sont pas sujet à une bonification.

• MOBILITE

Les dépenses soutenues via TP'up encouragent les TPE et PME à s'ancrer dans une mobilité décarbonée pour favoriser les gains financiers, l'économie d'énergies et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour tous investissements matériels liés à la mobilité propre (véhicules électriques, gaz naturel, hydrogène) des entreprises de moins de 50 salariés et réalisant moins de 10 millions d'euros de CA, voir le dispositif suivant : <https://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels-franciliens>.

Type de dépense	Exemples d'actions éligibles
Investissements matériels et/ou immatériels	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des véhicules de transport propre ; • Flotte de vélo-cargo, dans le cadre du soutien au développement d'une activité de logistique propre et de dernier kilomètre (cyclo-logistique...) ;
Conseil L'aide aux prestations de conseil est plafonnée à 500€/jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en stratégie d'acheminement des flux logistiques entrants et sortants ; • Réalisation d'un Plan Mobilité Employeur pour les entreprises non soumises à la réglementation (entreprises de moins de 50 salariés). <p>NB : Les dépenses de conseil déjà subventionnées ne pourront pas faire l'objet d'un soutien régional (exemple : Diagnostics Décarbon''action et Ecoconception opérés par la BPI et subventionnés à 50% par l'ADEME).</p>

- **RECRUTEMENT**

TP'up permet le recrutement d'un salarié en CDI pour pouvoir engager les démarches de l'entreprise autour des enjeux de la transition écologique et énergétique. Dans le cas où la fiche de poste du salarié prévoit plusieurs missions, un ratio sera fait pour la prise en compte des dépenses.

Principe d'éligibilité	Exemples d'actions éligibles
Fonction nouvelle permettant l'engagement de l'entreprise dans les démarches de transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur ou directrice RSE, • Chargé de mission RSE • Chargé de mission développement durable ; • Chargé de mission efficacité des processus ; • Responsable de la gestion des déchets
Recrutement en CDI	
Frais sur 1 an	

D. INTERNATIONAL

- **SALONS INTERNATIONAUX**

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<ul style="list-style-type: none"> • Salon à l'étranger ou de dimension internationale • Première participation de l'entreprise au salon considéré • L'entreprise est exposante <p>L'aide aux salons est plafonnée à 5 000 € par salon.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Location et installation du stand • Frais de communication liés exclusivement au salon (réalisation et édition de supports de communication, publicité, relation presse...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée ou intervention sur un évènement dans lequel l'entreprise n'est pas exposante • Invitations pour des clients/prospects • Frais de transport (personne ou matériel) • Frais de bouche • Frais d'hébergement

FAQ :

Mon entreprise souhaite participer à un salon en France de dimension internationale

⇒ Cette dépense est éligible, sous réserve que la stratégie de l'entreprise intègre une dimension internationale.

J'envisage d'acquérir des tablettes mobiles à l'occasion du salon

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle concerne des dépenses de bureautique (voir chapitre investissements).

Mon entreprise souhaite effectuer ses premières participations aux salons Pollutec France et Pollutec Maroc

⇒ Ces dépenses sont éligibles car il s'agit de salons distincts.

J'envisage de participer à un salon virtuel

⇒ Cette dépense est éligible sous réserve que le salon concerne une clientèle internationale.

• VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE)

Exemple de dépenses éligibles	Exemples d'actions inéligibles
<ul style="list-style-type: none"> Indemnités et frais de protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Frais liés à la domiciliation du VIE (location du bureau) Frais liés au séjour du VIE (voyage, hébergement, frais de bouche) Coaching du VIE

FAQ :

Je souhaite recourir à un stagiaire pour mon développement à l'international

⇒ Un stagiaire n'est pas un VIE, cette action est donc inéligible.

• CONSEIL A L'INTERNATIONAL

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépense éligibles	Exemples de dépense inéligibles
<p>Se reporter à la rubrique « Conseil »</p>	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de développement international (plan d'affaires export) Etudes de marché Recherche de partenaires et prospects (1^{er} contact, prise de rdv...) Conseil juridique pour l'implantation sur un nouveau marché international (adaptation des clauses contractuelles, CGV, CGU, 1^{re} rédaction des statuts, contrat de travail type...) Accompagnement pour une certification/une homologation à l'international Frais de traduction et d'adaptation des sites internet au marché local 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de création et d'animation de réseaux de distribution Commission sur CA apporteur d'affaires (agent commercial) Frais de fonctionnement de bureaux ou filiales commerciales (loyers, actes de gestion courante) Frais administratif de certification

FAQ :

Je souhaite être accompagné afin de me mettre en conformité avec la législation d'un pays étranger

- ⇒ L'action de recours à une prestation de conseil en vue d'une certification de mise en conformité avec la réglementation locale (plus restrictive ou différente de la législation française) est éligible.

Je souhaite faire appel à un agent commercial à l'international

- ⇒ Cette dépense est inéligible car il s'agit de dépenses de gestion courante

E. AUTRES DEPENSES

• TRANSFORMATION NUMERIQUE – CYBERSECURITE

Objectifs	Exemples d'actions éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
Acquisition et accompagnement à l'intégration de nouveaux outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements logiciels métiers, ERP, CRM, CAO • Investissements logiciels spécifiques (back up serveur) • Investissements site e-commerce, Intranet, réseaux et infrastructures, imprimante 3D 	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement mensuel/annuel à des logiciels • Mise à jour/upgrade des logiciels
Appui à l'élaboration de la stratégie digitale	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en stratégie de communication cross-media et web social 	<ul style="list-style-type: none"> • Référencement internet (achat de mots clés) • Bilan de campagne internet
Sécurité et protection des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et conseils • Audit de cybersécurité • Logiciels de sécurité, de prévention, de détection 	<ul style="list-style-type: none"> • Abonnement mensuel/annuel à des logiciels

- **QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Objectifs	Exemples d'actions éligibles	Exemples d'actions inéligibles
Amélioration du bien-être au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil RH (prévention des risques psycho-sociaux, amélioration des conditions de travail) • Conseil pour la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences... • Conseil pour la mise en place d'un système de management qualité de vie au travail • Investissement lié à la réduction de la pénibilité au travail et des troubles musculosquelettiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de sensibilisation et de formation • Investissement lié à l'adaptation/l'aménagement d'un poste de travail d'une personne en situation de handicap
Amélioration de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en vue d'une labellisation ou d'une certification qualité • Recrutement d'un responsable Qualité Sécurité Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de l'organisme certificateur • Audit en vue du renouvellement de la certification

FAQ :

Je voudrais acquérir des équipements individuels pour mes salariés afin de prévenir les troubles musculosquelettiques

⇒ Cette dépense peut être éligible

J'envisage de souscrire un abonnement à un service en ligne accessible à mes salariés afin d'accompagner leur bien-être au travail (gestion du stress, santé mentale, nutrition, coaching sportif...). J'envisage de souscrire un abonnement à un service en ligne accessible à mes salariés afin de les accompagner dans leur mobilité professionnelle

⇒ Ces dépenses sont inéligibles car il s'agit de dépenses de coaching/formation. En revanche, une étude pour évaluer la qualité de vie au travail peut être éligible

Je souhaite acquérir des sièges ergonomiques pour mes développeurs

⇒ Cette dépense n'est pas éligible. Toutefois, des aides de la CRAMIF peuvent être sollicitées pour le financement des équipements et l'accompagnement en faveur de la prévention des risques professionnels. <https://www.cramif.fr/aides-financieres-tpe-pme>

Je souhaite solliciter une entreprise d'accompagnement à la qualité de vie au travail pour obtenir leur label

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car le label n'est pas décerné par un organisme de certification indépendant.

Annexe 2 : Liste des 408 communes ZRE

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
78	78005	78260	Achères	Grand Paris Seine & Oise
78	78015	78570	Andrésy	Grand Paris Seine & Oise
78	78029	78410	Aubergenville	Grand Paris Seine & Oise
78	78033	78126	Aulnay-sur-Mauldre	Grand Paris Seine & Oise
78	78057	78270	Bennecourt	Les Portes de l'Île-de-France
78	78068	78270	Blaru	Les Portes de l'Île-de-France
78	78089	78270	Bonnières-sur-Seine	Les Portes de l'Île-de-France
78	78090	78410	Bouafle	Grand Paris Seine & Oise
78	78113	78440	Brueil-en-Vexin	Grand Paris Seine & Oise
78	78118	78200	Buchelay	Grand Paris Seine & Oise
78	78123	78955	Carrières-sous-Poissy	Grand Paris Seine & Oise
78	78138	78570	Chanteloup-les-Vignes	Grand Paris Seine & Oise
78	78140	78130	Chapet	Grand Paris Seine & Oise
78	78172	78700	Conflans-Sainte-Honorine	Grand Paris Seine & Oise
78	78206	78920	Ecquevilly	Grand Paris Seine & Oise
78	78217	78680	Épône	Grand Paris Seine & Oise
78	78238	78410	Flins-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
78	78239	78520	Follainville-Dennemont	Grand Paris Seine & Oise
78	78255	78840	Freneuse	Les Portes de l'Île-de-France
78	78267	78440	Gargenville	Grand Paris Seine & Oise
78	78276	78270	Gommecourt	Les Portes de l'Île-de-France
78	78290	78520	Guernes	Grand Paris Seine & Oise
78	78291	78930	Guerville	Grand Paris Seine & Oise
78	78299	78250	Hardricourt	Grand Paris Seine & Oise
78	78317	78440	Jambville	Grand Paris Seine & Oise
78	78320	78270	Notre-Dame-de-la-Mer	Les Portes de l'Île-de-France
78	78327	78820	Juziers	Grand Paris Seine & Oise
78	78335	78520	Limay	Grand Paris Seine & Oise
78	78337	78270	Limetz-Villez	Les Portes de l'Île-de-France
78	78354	78200	Magnanville	Grand Paris Seine & Oise
78	78361	78200	Mantes-la-Jolie	Grand Paris Seine & Oise
78	78362	78711	Mantes-la-Ville	Grand Paris Seine & Oise
78	78384	78670	Médan	Grand Paris Seine & Oise
78	78391	78270	Méricourt	Grand Paris Seine & Oise
78	78401	78250	Meulan-en-Yvelines	Grand Paris Seine & Oise
78	78402	78970	Mézières-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
78	78403	78250	Mézy-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
78	78410	78840	Moisson	Les Portes de l'Île-de-France
78	78431	78630	Morainvilliers	Grand Paris Seine & Oise
78	78437	78270	Mousseaux-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
78	78440	78130	Les Mureaux	Grand Paris Seine & Oise
78	78451	78410	Nézel	Grand Paris Seine & Oise
78	78460	78250	Oinville-sur-Montcient	Grand Paris Seine & Oise
78	78466	78630	Orgeval	Grand Paris Seine & Oise
78	78498	78300	Poissy	Grand Paris Seine & Oise
78	78501	78440	Porcheville	Grand Paris Seine & Oise
78	78528	78270	Rolleboise	Grand Paris Seine & Oise
78	78531	78710	Rosny-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
78	78567	78520	Saint-Martin-la-Garenne	Grand Paris Seine & Oise
78	78609	78250	Tessancourt-sur-Aubette	Grand Paris Seine & Oise
78	78624	78510	Triel-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
78	78638	78740	Vaux-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
78	78642	78480	Verneuil-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
78	78643	78540	Vernouillet	Grand Paris Seine & Oise
78	78672	78670	Villennes-sur-Seine	Grand Paris Seine & Oise
95	95127	95800	Cergy	Cergy-Pontoise
95	95218	95610	Éragny	Cergy-Pontoise
95	95476	95520	Osny	Cergy-Pontoise
95	95500	95000	Pontoise	Cergy-Pontoise
95	95572	95310	Saint-Ouen-l'Aumône	Cergy-Pontoise
78	78586	78500	Sartrouville	Saint-Germain Boucles de Seine
92	92025	92700	Colombes	Boucle Nord de Seine (T5)
92	92036	92230	Gennevilliers	Boucle Nord de Seine (T5)
92	92078	92390	Villeneuve-la-Garenne	Boucle Nord de Seine (T5)
95	95063	95870	Bezons	Saint-Germain Boucles de Seine
93	93005	93600	Aulnay-sous-Bois	Paris Terres d'Envol (T7)
93	93007	93150	Le Blanc-Mesnil	Paris Terres d'Envol (T7)
93	93013	93350	Le Bourget	Paris Terres d'Envol (T7)
93	93030	93440	Dugny	Paris Terres d'Envol (T7)
93	93071	93270	Sevran	Paris Terres d'Envol (T7)
93	93073	93290	Tremblay-en-France	Paris Terres d'Envol (T7)
93	93078	93420	Villepinte	Paris Terres d'Envol (T7)
95	95019	95400	Arnouville	Roissy Pays de France
95	95088	95500	Bonneuil-en-France	Roissy Pays de France
95	95277	95500	Gonesse	Roissy Pays de France
95	95527	95700	Roissy-en-France	Roissy Pays de France
95	95585	95200	Sarcelles	Roissy Pays de France
95	95680	95400	Villiers-le-Bel	Roissy Pays de France
95	93029	93700	Drancy	Roissy Pays de France
95	95268	95140	Garges-lès-Gonesse	Roissy Pays de France
95	95280	95190	Goussainville	Roissy Pays de France
95	95351	95380	Louvres	Roissy Pays de France
77	77270	77580	Villeparisis	Roissy Pays de France
77	77290	77730	Mitry-Mory	Roissy Pays de France
77	77230	77890	Villeneuve-sous-Dammartin	Roissy Pays de France

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
77	77108	77500	Chelles	Paris Vallée de la Marne
77	77139	77181	Courtry	Paris Vallée de la Marne
77	77337	77186	Noisiel	Paris Vallée de la Marne
93	93014	93390	Clichy-sous-Bois	Grand Paris - Grand Est (T9)
93	93032	93220	Gagny	Grand Paris - Grand Est (T9)
93	93047	93370	Montfermeil	Grand Paris - Grand Est (T9)
93	93050	93330	Neuilly-sur-Marne	Grand Paris - Grand Est (T9)
93	93077	93250	Villemomble	Grand Paris - Grand Est (T9)
77	77023	77910	Barcy	Pays de Meaux
77	77049	77470	Boutigny	Pays de Meaux
77	77077	77910	Chambray	Pays de Meaux
77	77143	77124	Crégy-lès-Meaux	Pays de Meaux
77	77193	77165	Forfry	Pays de Meaux
77	77199	77470	Fublaines	Pays de Meaux
77	77203	77910	Germigny-l'Évêque	Pays de Meaux
77	77205	77165	Gesvres-le-Chapitre	Pays de Meaux
77	77232	77450	Isles-lès-Villenoy	Pays de Meaux
77	77276	77100	Mareuil-lès-Meaux	Pays de Meaux
77	77284	77100	Meaux	Pays de Meaux
77	77300	77470	Montceaux-lès-Meaux	Pays de Meaux
77	77309	77122	Monthyon	Pays de Meaux
77	77330	77100	Nanteuil-lès-Meaux	Pays de Meaux
77	77335	77124	Chauconin-Neufmontiers	Pays de Meaux
77	77358	77124	Penchard	Pays de Meaux
77	77369	77470	Poincy	Pays de Meaux
77	77382	77860	Quincy-Voisins	Pays de Meaux
77	77408	77470	Saint-Fiacre	Pays de Meaux
77	77437	77165	Saint-Soupplets	Pays de Meaux
77	77474	77450	Trilbardou	Pays de Meaux
77	77475	77470	Trilport	Pays de Meaux
77	77483	77910	Varreddes	Pays de Meaux
77	77498	77450	Vignely	Pays de Meaux
77	77505	77470	Villemareuil	Pays de Meaux
77	77513	77124	Villenoy	Pays de Meaux
77	77030	77510	Bellot	Deux Morin
77	77043	77750	Boitron	Deux Morin
77	77093	77320	La Chapelle-Moutils	Deux Morin
77	77097	77320	Chartronges	Deux Morin
77	77116	77320	Choisy-en-Brie	Deux Morin
77	77162	77510	Doue	Deux Morin
77	77182	77320	La Ferté-Gaucher	Deux Morin
77	77228	77510	Hondrevilliers	Deux Morin
77	77240	77320	Jouy-sur-Morin	Deux Morin
77	77247	77320	Lescherolles	Deux Morin
77	77250	77320	Leudon-en-Brie	Deux Morin
77	77287	77320	Meilleray	Deux Morin
77	77303	77320	Montdauphin	Deux Morin

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
77	77304	77320	Montenils	Deux Morin
77	77314	77320	Montolivet	Deux Morin
77	77345	77750	Orly-sur-Morin	Deux Morin
77	77385	77510	Rebais	Deux Morin
77	77398	77510	Sablonnères	Deux Morin
77	77402	77320	Saint-Barthélemy	Deux Morin
77	77405	77750	Saint-Cyr-sur-Morin	Deux Morin
77	77406	77510	Saint-Denis-lès-Rebais	Deux Morin
77	77411	77169	Saint-Germain-sous-Doue	Deux Morin
77	77417	77510	Saint-Léger	Deux Morin
77	77421	77320	Saint-Mars-Vieux-Maisons	Deux Morin
77	77423	77320	Saint-Martin-des-Champs	Deux Morin
77	77429	77750	Saint-Ouen-sur-Morin	Deux Morin
77	77432	77320	Saint-Rémy-la-Vanne	Deux Morin
77	77436	77169	Saint-Siméon	Deux Morin
77	77472	77510	La Trétoire	Deux Morin
77	77492	77510	Verdelot	Deux Morin
77	77512	77510	Villeneuve-sur-Bellot	Deux Morin
77	77012	77560	Augers-en-Brie	Provinois
77	77020	77970	Bannost-Villegagnon	Provinois
77	77026	77560	Beauchery-Saint-Martin	Provinois
77	77032	77320	Beton-Bazoches	Provinois
77	77033	77970	Bezalles	Provinois
77	77036	77970	Boisdon	Provinois
77	77066	77320	Cerneux	Provinois
77	77072	77171	Chalautre-la-Grande	Provinois
77	77073	77160	Chalautre-la-Petite	Provinois
77	77080	77560	Champcenest	Provinois
77	77090	77160	La Chapelle-Saint-Sulpice	Provinois
77	77109	77160	Chenoise-Cucharmoy	Provinois
77	77134	77560	Courchamp	Provinois
77	77137	77560	Courtacon	Provinois
77	77197	77320	Frétoy	Provinois
77	77239	77970	Jouy-le-Châtel	Provinois
77	77246	77171	Léchelle	Provinois
77	77260	77650	Longueville	Provinois
77	77262	77560	Louan-Villegruis-Fontaine	Provinois
77	77272	77370	Maison-Rouge	Provinois
77	77275	77560	Les Marêts	Provinois
77	77289	77171	Melz-sur-Seine	Provinois
77	77301	77151	Montceaux-lès-Provins	Provinois
77	77319	77160	Mortery	Provinois
77	77368	77160	Poigny	Provinois
77	77379	77160	Provins	Provinois
77	77391	77160	Rouilly	Provinois
77	77396	77560	Rupéreux	Provinois
77	77403	77160	Saint-Brice	Provinois

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
77	77404	77650	Sainte-Colombe	Provinois
77	77414	77160	Saint-Hilliers	Provinois
77	77418	77650	Saint-Loup-de-Naud	Provinois
77	77424	77320	Saint-Martin-du-Boschet	Provinois
77	77444	77320	Sancy-lès-Provins	Provinois
77	77456	77650	Soisy-Bouy	Provinois
77	77459	77171	Sourdun	Provinois
77	77519	77560	Villiers-Saint-Georges	Provinois
77	77530	77560	Voulton	Provinois
77	77532	77160	Vulaines-lès-Provins	Provinois
77	77015	77480	Baby	Bassée-Montois
77	77019	77118	Balloy	Bassée-Montois
77	77025	77118	Bazoches-lès-Bray	Bassée-Montois
77	77051	77480	Bray-sur-Seine	Bassée-Montois
77	77068	77520	Cessoy-en-Montois	Bassée-Montois
77	77076	77650	Chalmaison	Bassée-Montois
77	77101	77126	Châtenay-sur-Seine	Bassée-Montois
77	77140	77154	Coutençon	Bassée-Montois
77	77159	77520	Donnemarie-Dontilly	Bassée-Montois
77	77167	77126	Égligny	Bassée-Montois
77	77174	77157	Everly	Bassée-Montois
77	77187	77480	Fontaine-Fourches	Bassée-Montois
77	77208	77114	Gouaix	Bassée-Montois
77	77212	77118	Gravon	Bassée-Montois
77	77218	77480	Grisy-sur-Seine	Bassée-Montois
77	77223	77520	Gurcy-le-Châtel	Bassée-Montois
77	77227	77114	Hermé	Bassée-Montois
77	77236	77480	Jaulnes	Bassée-Montois
77	77242	77650	Jutigny	Bassée-Montois
77	77256	77650	Lizines	Bassée-Montois
77	77263	77520	Luisetaines	Bassée-Montois
77	77286	77520	Meigneux	Bassée-Montois
77	77298	77520	Mons-en-Montois	Bassée-Montois
77	77310	77480	Montigny-le-Guesdier	Bassée-Montois
77	77311	77520	Montigny-Lencoup	Bassée-Montois
77	77321	77480	Mousseaux-lès-Bray	Bassée-Montois
77	77325	77480	Mouy-sur-Seine	Bassée-Montois
77	77341	77114	Noyen-sur-Seine	Bassée-Montois
77	77347	77134	Les Ormes-sur-Voulzie	Bassée-Montois
77	77355	77520	Paroy	Bassée-Montois
77	77356	77480	Passy-sur-Seine	Bassée-Montois
77	77434	77480	Saint-Sauveur-lès-Bray	Bassée-Montois
77	77446	77650	Savins	Bassée-Montois
77	77452	77520	Sigy	Bassée-Montois
77	77454	77520	Sognolles-en-Montois	Bassée-Montois
77	77461	77520	Thénisy	Bassée-Montois
77	77467	77130	La Tombe	Bassée-Montois

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
77	77507	77480	Villenauxe-la-Petite	Bassée-Montois
77	77509	77154	Villeneuve-les-Bordes	Bassée-Montois
77	77522	77114	Villiers-sur-Seine	Bassée-Montois
77	77523	77480	Villuis	Bassée-Montois
77	77524	77520	Vimpelles	Bassée-Montois
77	77010	77720	Aubepierre-Ozouer-le-Repos	La Brie nangissienne
77	77052	77720	Bréau	La Brie nangissienne
77	77082	77720	Champeaux	Brie des Rivières et Châteaux
77	77086	77720	La Chapelle-Gauthier	La Brie nangissienne
77	77089	77370	La Chapelle-Rablais	La Brie nangissienne
77	77098	77370	Châteaubleau	La Brie nangissienne
77	77119	77370	Clos-Fontaine	La Brie nangissienne
77	77147	77370	La Croix-en-Brie	La Brie nangissienne
77	77190	77370	Fontains	La Brie nangissienne
77	77191	77370	Fontenailles	La Brie nangissienne
77	77201	77370	Gastins	La Brie nangissienne
77	77211	77720	Grandpuits-Bailly-Carrois	La Brie nangissienne
77	77317	77720	Mormant	La Brie nangissienne
77	77327	77370	Nangis	La Brie nangissienne
77	77381	77720	Quiers	La Brie nangissienne
77	77383	77370	Rampillon	La Brie nangissienne
77	77416	77370	Saint-Just-en-Brie	La Brie nangissienne
77	77428	77720	Saint-Ouen-en-Brie	La Brie nangissienne
77	77481	77370	Vanvillé	La Brie nangissienne
77	77493	77390	Verneuil-l'Étang	La Brie nangissienne
77	77496	77370	Vieux-Champagne	La Brie nangissienne
77	77021	77130	Barbey	Pays de Montereau
77	77035	77940	Blennes	Pays de Montereau
77	77054	77940	La Brosse-Montceaux	Pays de Montereau
77	77061	77130	Cannes-Écluse	Pays de Montereau
77	77115	77710	Chevry-en-Sereine	Pays de Montereau
77	77133	77126	Courcelles-en-Bassée	Pays de Montereau
77	77158	77940	Diant	Pays de Montereau
77	77172	77940	Esmans	Pays de Montereau
77	77194	77130	Forges	Pays de Montereau
77	77210	77130	La Grande-Paroisse	Pays de Montereau
77	77245	77148	Laval-en-Brie	Pays de Montereau
77	77279	77130	Marolles-sur-Seine	Pays de Montereau
77	77293	77130	Misy-sur-Yonne	Pays de Montereau
77	77305	77130	Montereau-Fault-Yonne	Pays de Montereau
77	77313	77940	Montmachoux	Pays de Montereau
77	77338	77940	Noisy-Rudignon	Pays de Montereau
77	77409	77130	Saint-Germain-Laval	Pays de Montereau
77	77439	77148	Salins	Pays de Montereau
77	77465	77940	Thoury-Férottes	Pays de Montereau

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
77	77482	77130	Varennes-sur-Seine	Pays de Montereau
77	77531	77940	Voulx	Pays de Montereau
77	77009	77890	Arville	Gâtinais Val-de-Loing
77	77011	77570	Aufferville	Gâtinais Val-de-Loing
77	77027	77890	Beaumont-du-Gâtinais	Gâtinais Val-de-Loing
77	77045	77570	Bougligny	Gâtinais Val-de-Loing
77	77050	77620	Bransles	Gâtinais Val-de-Loing
77	77071	77460	Chaintreaux	Gâtinais Val-de-Loing
77	77099	77570	Château-Landon	Gâtinais Val-de-Loing
77	77110	77570	Chenou	Gâtinais Val-de-Loing
77	77168	77620	Égreville	Gâtinais Val-de-Loing
77	77207	77890	Gironville	Gâtinais Val-de-Loing
77	77230	77890	Ichy	Gâtinais Val-de-Loing
77	77261	77710	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Gâtinais Val-de-Loing
77	77267	77570	La Madeleine-sur-Loing	Gâtinais Val-de-Loing
77	77271	77570	Maisoncelles-en-Gâtinais	Gâtinais Val-de-Loing
77	77297	77570	Mondreville	Gâtinais Val-de-Loing
77	77342	77890	Obsonville	Gâtinais Val-de-Loing
77	77370	77167	Poligny	Gâtinais Val-de-Loing
77	77458	77460	Souppes-sur-Loing	Gâtinais Val-de-Loing
77	77489	77710	Vaux-sur-Lunain	Gâtinais Val-de-Loing
77	77500	77710	Villebéon	Gâtinais Val-de-Loing
77	77003	77760	Amponville	Pays de Nemours
77	77016	77167	Bagneaux-sur-Loing	Pays de Nemours
77	77046	77760	Boulancourt	Pays de Nemours
77	77056	77760	Burcy	Pays de Nemours
77	77060	77760	Buthiers	Pays de Nemours
77	77088	77760	La Chapelle-la-Reine	Pays de Fontainebleau
77	77102	77167	Châtenoy	Pays de Nemours
77	77112	77760	Chevrainvilliers	Pays de Nemours
77	77156	77140	Darvault	Pays de Nemours
77	77178	77167	Faÿ-lès-Nemours	Pays de Nemours
77	77198	77760	Fromont	Pays de Nemours
77	77200	77890	Garentreville	Pays de Nemours
77	77216	77880	Grez-sur-Loing	Pays de Nemours
77	77220	77760	Guercheville	Pays de Nemours
77	77244	77760	Larchant	Pays de Nemours
77	77302	77140	Montcourt-Fromonville	Pays de Nemours
77	77328	77760	Nanteau-sur-Essonne	Pays de Nemours
77	77333	77140	Nemours	Pays de Nemours
77	77348	77167	Ormesson	Pays de Nemours
77	77395	77760	Rumont	Pays de Nemours
77	77431	77140	Saint-Pierre-lès-Nemours	Pays de Nemours
77	77520	77760	Villiers-sous-Grez	Pays de Nemours
91	91001	91150	Abbéville-la-Rivière	L'Étampois Sud Essonne
91	91016	91670	Angerville	L'Étampois Sud Essonne
91	91022	91690	Arrancourt	L'Étampois Sud Essonne

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
91	91035	91410	Authon-la-Plaine	L'Étampois Sud Essonne
91	91038	91580	Auvers-Saint-Georges	Entre Juine et Renarde
91	91067	91150	Blandy	L'Étampois Sud Essonne
91	91075	91150	Bois-Herpin	L'Étampois Sud Essonne
91	91079	91690	Boissy-la-Rivière	L'Étampois Sud Essonne
91	91081	91870	Boissy-le-Sec	L'Étampois Sud Essonne
91	91098	91150	Bouterville	L'Étampois Sud Essonne
91	91100	91880	Bouville	L'Étampois Sud Essonne
91	91109	91150	Brières-les-Scellés	L'Étampois Sud Essonne
91	91112	91150	Brouy	L'Étampois Sud Essonne
91	91130	91780	Chalo-Saint-Mars	L'Étampois Sud Essonne
91	91131	91740	Chalou-Moulineux	L'Étampois Sud Essonne
91	91137	91150	Champmotteux	L'Étampois Sud Essonne
91	91145	91410	Chatignonville	L'Étampois Sud Essonne
91	91223	91150	Étampes	L'Étampois Sud Essonne
91	91240	91690	Fontaine-la-Rivière	L'Étampois Sud Essonne
91	91248	91150	La Forêt-Sainte-Croix	L'Étampois Sud Essonne
91	91294	91690	Guillerval	L'Étampois Sud Essonne
91	91374	91150	Marolles-en-Beauce	L'Étampois Sud Essonne
91	91390	91660	Le Mérévillois	L'Étampois Sud Essonne
91	91393	91780	Mérobert	L'Étampois Sud Essonne
91	91399	91150	Mespuits	L'Étampois Sud Essonne
91	91414	91930	Monnerville	L'Étampois Sud Essonne
91	91433	91150	Morigny-Champigny	L'Étampois Sud Essonne
91	91469	91150	Ormoy-la-Rivière	L'Étampois Sud Essonne
91	91495	91410	Plessis-Saint-Benoist	L'Étampois Sud Essonne
91	91508	91150	Puiselet-le-Marais	L'Étampois Sud Essonne
91	91511	91740	Pussay	L'Étampois Sud Essonne
91	91526	91150	Roinvilliers	L'Étampois Sud Essonne
91	91533	91690	Saclas	L'Étampois Sud Essonne
91	91544	91690	Saint-Cyr-la-Rivière	L'Étampois Sud Essonne
91	91547	91410	Saint-Escobille	L'Étampois Sud Essonne
91	91556	91780	Saint-Hilaire	L'Étampois Sud Essonne
91	91613	91740	Congerville-Thionville	L'Étampois Sud Essonne
91	91629	91720	Valpuiseaux	L'Étampois Sud Essonne
77	77152	77190	Dammarie-les-Lys	Melun Val de Seine
77	77285	77350	Le Mée-sur-Seine	Melun Val de Seine
77	77288	77000	Melun	Melun Val de Seine
77	77306	77950	Montereau-sur-le-Jard	Melun Val de Seine
77	77528	77950	Voisenon	Melun Val de Seine
77	77296	77550	Moissy-Cramayel	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
77	77384	77550	Réau	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
77	77445	77176	Savigny-le-Temple	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
77	77447	77240	Seine-Port	Melun Val de Seine

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
91	91086	91070	Bondoufle	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
91	91174	91100	Corbeil-Essonnes	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
91	91228	91000	Evry-Courcouronnes	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
91	91235	91700	Fleury-Mérogis	Cœur d'Essonne Agglomération
91	91286	91350	Grigny	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
91	91521	91130	Ris-Orangis	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
91	91114	91800	Brunoy	Val d'Yerres Val de Seine
91	91191	91560	Crosne	Val d'Yerres Val de Seine
91	91201	91210	Draveil	Val d'Yerres Val de Seine
91	91215	91860	Épinay-sous-Sénart	Val d'Yerres Val de Seine
91	91421	91230	Montgeron	Val d'Yerres Val de Seine
91	91514	91480	Quincy-sous-Sénart	Val d'Yerres Val de Seine
91	91657	91270	Vigneux-sur-Seine	Val d'Yerres Val de Seine
91	91027	91200	Athis-Mons	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
91	91326	91260	Juvisy-sur-Orge	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
91	91345	91160	Longjumeau	Communauté Paris Saclay
91	91432	91420	Morangis	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
91	91479	91550	Paray-Vieille-Poste	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
91	91589	91600	Savigny-sur-Orge	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
91	91687	91170	Viry-Châtillon	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
91	91689	91320	Wissous	Communauté Paris Saclay
94	94001	94480	Ablon-sur-Seine	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
94	94022	94600	Choisy-le-Roi	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
94	94054	94310	Orly	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
94	94077	94290	Villeneuve-le-Roi	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
94	94078	94190	Villeneuve-Saint-Georges	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
94	94081	94400	Vitry-sur-Seine	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
94	94002	94140	Alfortville	Grand Paris Sud Est Avenir (T11)
94	94011	94380	Bonneuil-sur-Marne	Grand Paris Sud Est Avenir (T11)

Département	Code INSEE	Code Postal	Commune	EPCI
94	94028	94000	Créteil	Grand Paris Sud Est Avenir (T11)
94	94074	94460	Valenton	Grand-Orly Seine Bièvre (T12)
93	93008	93000	Bobigny	Est ensemble (T8)
93	93010	93140	Bondy	Est ensemble (T8)
93	93053	93130	Noisy-le-Sec	Est ensemble (T8)
93	93055	93500	Pantin	Est ensemble (T8)
93	93063	93230	Romainville	Est ensemble (T8)
78	78168	78310	Coignières	Saint-Quentin-en-Yvelines
78	78383	78310	Maurepas	Saint-Quentin-en-Yvelines
78	78621	78190	Trappes	Saint-Quentin-en-Yvelines
78	78644	78320	La Verrière	Saint-Quentin-en-Yvelines
95	95026	95270	Asnières-sur-Oise	Carnelle Pays de France
95	95052	95260	Beaumont-sur-Oise	Haut-Val-d'Oise
95	95056	95270	Belloy-en-France	Carnelle Pays de France
95	95456	95270	Noisy-sur-Oise	Haut-Val-d'Oise
95	95487	95340	Persan	Haut-Val-d'Oise
95	95652	95270	Viarmes	Carnelle Pays de France